



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n° 2026-061

AGENCE POUR L'OBSERVATION
DE LA RÉUNION,
L'AMÉNAGEMENT ET
L'HABITAT (AGORAH)
DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 1^{er} avril 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 15 avril 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi quatorze avril à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, M. Jean-Patric Boitard.

Représenté (es) : M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint par Mme Jasmine Béton, Mme Romina Woadally par M. Mihidoiri Ali, Mme Léanna Naboth par M. Julien Bitaut, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean-Patric Boitard.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier.

Affaire n°2026-061

**AGENCE POUR L'OBSERVATION DE LA RÉUNION, L'AMÉNAGEMENT ET
L'HABITAT (AGORAH)
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-070 du 03 juillet 2017, approuvant l'adhésion de la Ville à l'AGORAH ;

Vu la délibération n° 2026-026 du conseil municipal du 31 mars 2026 mettant en application l'article L2121-21 du CGCT pour la désignation à main levée des membres du conseil municipal au sein des instances, en l'absence de disposition législative ou réglementaire exigeant le vote à bulletin secret ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement municipal, il est nécessaire de désigner les nouveaux élus siégeant à l'AGORAH ;

Après discussion et appel à candidatures,

Liste de la majorité

Titulaire	Suppléant
Jasmine BÉTON	Mémouna PATEL

Aucune autre liste n'est présentée.

La liste de la majorité a obtenu 37 voix.

A la majorité (1 contre : Mme Barbara SAMINADIN),

DÉCIDE

Article 1 : de désigner les représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la ville pour siéger au sein de l'AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH) ;

Titulaire
Jasmine BÉTON
Suppléant
Mémouna PATEL

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

AGENCE POUR L'OBSERVATION DE LA RÉUNION, L'AMÉNAGEMENT ET L'HABITAT (AGORAH)

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le présent rapport a pour objet la désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH).

L'AGORAH, observatoire, centre d'expertise et d'analyses de l'aménagement de La Réunion est une agence d'urbanisme structurée pour étudier et anticiper les impacts des évolutions démographiques du territoire. L'agence recense également toutes les données en lien avec l'aménagement et produit des études stratégiques et prospectives sur l'urbain, l'habitat et l'environnement.

Par délibération n° 2017-070 du 03 juillet 2017, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la Ville à l'AGORAH. La Ville dispose ainsi d'un droit de représentation au sein de la structure conformément à l'article 5 de ses statuts.

A la suite du renouvellement municipal, il est nécessaire de désigner les nouveaux représentants de la Commune au sein de l'AGORAH.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76), il est donc proposé au Conseil municipal :

- de désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein de l'AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH).;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.